

Metz, le 03/02/2012

Compte - rendu de la CAP locale du 03/02/2012 filière gestion publique

Mutations B et C au 01/04/2012: la gestion de la pénurie

Ces deux CAPL se sont tenues au lendemain de la grève nationale à la DGFIP qui a vu un agent des finances publiques sur trois être en grève contre les suppressions d'emplois et les conséquences désastreuses au niveau des conditions de travail qui en découlent.

FO a dénoncé une nouvelle fois les 32 suppressions d'emplois en Moselle avec la catégorie C particulièrement touchée (43 emplois C supprimés dont 29 pour la filière GP)

La Direction locale tente de gérer la pénurie et de colmater les brèches.

Réduction des emplois, réduction des effectifs, des services, des implantations administratives et à présent des droits à mutations

En effet, la pénurie des effectifs dans certains postes devient telle que le droit à muter est impossible. Pour les agents concernés c'est l'application de la double peine : conditions de travail dégradées et mutation impossible

En réponse à la demande de FO sur les règles qui ont prévalu pour l'établissement de ces 2 mouvements, la Direction a répondu que les règles en vigueur précédemment ont été appliquées : ancienneté de la demande mais aussi situation du poste.

Ceci avant d'ajouter « le mieux disant des 2 filières »

FO a demandé pour cette CAPL une autre déclinaison que lors de la CAPL du mouvement A où aucune demande formulée lors de la CAPL n'avait été prise en compte : satisfaction accordée partiellement avec une mutation supplémentaire obtenue en CAPL.

La Direction ne méconnaît pas les difficultés en lien avec les suppressions d'emplois et ce malgré deux arrivées (1 agent PACTE + 1 détachement)

La Direction a précisé qu'un nouveau challenge nous attend avec l'exercice des missions qui intégreront en national et en local des dispositifs qui prennent en compte les conditions de travail

Que faut-il comprendre derrière ce nouveau challenge ? Moins de statistiques, moins d'indicateurs, moins de pressions, moins de réformes ?

FO DGFIP a voté contre les 2 mouvements en raison du déficit général chronique des effectifs dans le département (-10,3 agents B et C au 01/04/2012).

L'effet de sur-effectif sur la résidence de Metz résulte uniquement de la suppression du service des pensions.

POUR FO-DGFIP plus que jamais exigeons l'arrêt des suppressions d'emplois et des réformes !